

ÉCONOMIE • ÉNERGIES

Electricité : la libéralisation du marché européen suscite des critiques

Réunis à Bruxelles, les ministres de l'énergie planchent sur les pistes de réforme d'un secteur confronté à une flambée des prix. Son fonctionnement est en cause.

Par Adrien Pécout

Publié hier à 17h58, mis à jour à 05h43 • Lecture 6 min.

Article réservé aux abonnés



Barbara Pompili, lors d'une réunion des ministres de l'environnement de l'Union européenne, à Bruxelles, en décembre 2020. FRANCISCO SECO / AFP

Un quart de siècle après sa libéralisation, le marché européen de l'électricité, « *aberrant* », obéit à des règles « *obsolètes* ». Du moins selon les mots, fin septembre, d'un observateur aussi critique qu'inattendu : Bruno Le Maire, le ministre français de l'économie, des finances et de la relance.

Jeudi 2 décembre, c'était au tour de sa collègue de la transition écologique, Barbara Pompili d'évoquer ce dossier : juste avant une réunion à Bruxelles avec les autres ministres chargés de l'énergie dans les pays membres de l'Union européenne (UE), elle a plaidé pour « *une autre manière d'aborder* » ce marché et celui du gaz, afin que « *les consommateurs ne soient pas victimes* » des fluctuations des

prix. Un sujet urgent car, depuis l'été, les cours repartent aussi fort que l'activité économique.

Lire aussi | [Face à la flambée des prix de l'énergie, les Européens de plus en plus divisés](#)

Selon les pistes envisagées par M^{me} Pompili, la réponse pourrait passer par le retour de contrats à long terme. Ou la constitution de réserves communes de gaz, comme l'Espagne l'avait déjà réclamé. En France, si l'exécutif se borne à vouloir amender la mise en concurrence, d'autres veulent sortir de cette logique et revenir au monopole public d'EDF pour l'électricité et d'Engie (ex-GDF Suez) pour le gaz.

Privilège abonnés

NEWSLETTER « LA LETTRE ÉCO »

Le regard du Monde sur l'actualité économique du jour.

[S'inscrire](#)

L'énergie doit se concevoir comme un « *bien commun* » insoluble dans le marché, selon les députés communistes. A l'Assemblée nationale, leur proposition de loi organique pour une protection des biens communs, inscrite à l'ordre du jour le 2 décembre, fait écho à leur proposition de résolution qui demandait, en 2020, « *un rapport sur l'évaluation de la privatisation des entreprises publiques, et sur les conséquences de la dérégulation du secteur* ».

Un marché qui « surréagit »

Dans le pays, certains préféreront souligner les avantages du marché. « *L'interconnexion européenne permet la sécurité d'approvisionnement : c'est indispensable à la France quarante jours par an* », insistait Jean-François Carencio, président de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), autorité administrative indépendante chargée de veiller aux marchés de l'électricité et du gaz en France, dans un entretien au *Monde*, en octobre. De surcroît, les liaisons transfrontalières permettent au pays d'exporter une partie excédentaire de sa production électrique.

Lire aussi | [Jean-François Carencio : « Depuis dix ans, l'énergie, c'est la vache à lait de l'Etat »](#)

A l'inverse, et sans vouloir trancher le débat, des économistes rappelleront aussi l'impasse actuelle de la libéralisation. La production électrique française a beau provenir en majorité de son parc nucléaire, les prix de l'électricité sur le marché se plient au coût marginal d'autres centrales de la plaque européenne – celles au gaz en Allemagne, par exemple. Soit le coût nécessaire à la mise en route de la dernière centrale appelée pour assurer l'équilibre entre l'offre et la demande.

« *Parce qu'il n'existe pas de stockage à grande échelle et parce qu'il suppose des investissements de long terme, le marché de l'électricité est l'un des pires marchés de commodités, ces grands marchés de produits standardisés comme le blé ou le pétrole, estime Thomas Reverdy, professeur à l'Institut polytechnique de Grenoble. Il surréagit plus que les autres marchés et affecte parfois beaucoup plus directement les consommateurs. Ses prix peuvent varier selon la disponibilité des moyens de production, la demande, le prix d'entrant comme le gaz.* »

Les objectifs européens pour parvenir à la neutralité carbone pointent une difficulté de plus. La réduction souhaitée des gaz à effet de serre (de 55 % au moins dès 2030, par rapport à 1990)

nécessitera d'investir dans de nouvelles capacités de production bas carbone, qu'il s'agisse du nucléaire ou d'énergies renouvelables comme l'hydraulique (stockable), l'éolien et le photovoltaïque (intermittentes). Problème : « *Le marché dérégulé est très fort pour faire travailler les actifs à court terme, mais très mauvais pour organiser l'investissement à long terme* », considère Jan-Horst Keppler, professeur à l'université Paris-Dauphine-PSL.

Manque à gagner pour EDF

Jacques Percebois, professeur émérite à l'Université de Montpellier, directeur du Centre de recherche en économie et droit de l'énergie, tire trois enseignements de cette libéralisation. D'abord, « *elle nous a montrés aujourd'hui que le marché ne permet pas de sélectionner les bons investissements de production. La preuve par l'absurde, chaque pays choisit son mix électrique, ce n'est pas le prix du marché qui détermine le mix* ». Ensuite, « *le marché a introduit beaucoup d'incertitudes et beaucoup de volatilité, y compris pour les consommateurs industriels. La libéralisation a en quelque sorte condamné les contrats à long terme* ». Enfin, « *les directives européennes ont retiré beaucoup de marge de manœuvre aux Etats. La libéralisation s'est accompagnée d'un transfert de pouvoir national au niveau européen* ».

A l'échelle française, la libéralisation a nécessité des dispositifs pour installer une concurrence artificielle, selon ses détracteurs. Depuis fin 2010, un acronyme revient souvent : l'Arenh, pour « accès régulé à l'électricité nucléaire historique ». Pour le dire autrement, les petits fournisseurs alternatifs ont le droit de vendre de l'électricité sans la produire, puisqu'ils peuvent l'acheter à prix fixe auprès d'EDF (42 euros le mégawattheure). Prix très avantageux en ce moment par rapport à ceux du marché de gros français, où l'électricité peut se négocier du jour au lendemain à des montants sans précédent : entre 200 et 300 euros l'unité, avant même les besoins en chauffage de l'hiver à venir.

Lire aussi | [Taxonomie, Arenh, Hercule : les trois casse-tête d'EDF](#)

Fortement endetté, EDF attribue une partie de ses problèmes à ce prix inchangé, synonyme de manque à gagner. Le groupe, dont l'Etat, actionnaire majoritaire, a mis en suspens un projet de réforme très contesté par les syndicats, demande le rehaussement de ce prix. Ou alors sa disparition dès que possible, le dispositif actuel n'étant censé s'achever qu'au 31 décembre 2025.

Le rôle de l'Etat

Les fournisseurs alternatifs, à l'opposé, plaident pour un relèvement de ce plafond garanti pour le faire passer de 100 à 150 térawattheures (TWh) par an. Pour 2022, leurs demandes correspondent à 160 TWh, a indiqué la CRE, le 1^{er} décembre. Conséquence : s'ils veulent fournir autant d'électricité qu'ils le souhaitent, ils devront s'approvisionner en partie aux prix en forte hausse du marché.

Jacques Percebois soulève un autre paradoxe : « *Si le marché reposait sur une concurrence pure et parfaite, les énergies renouvelables n'auraient pas à dépendre de prix d'achat garantis.* » De la part de l'Etat, l'enveloppe globale des dispositifs de soutien au déploiement des énergies renouvelables électriques et à la cogénération au gaz naturel a représenté une somme considérable : de 140 milliards à 154 milliards d'euros entre 2000 et 2019 en métropole.

Le gouvernement français a aussi un rôle à jouer dans la fixation des tarifs réglementés de vente d'électricité et de gaz auprès des particuliers. Ceux des fournisseurs historiques EDF et Engie, à partir desquels les alternatifs proposent ensuite leurs gammes de prix. « *Les prix administrés pour permettre la concurrence apportent la preuve qu'il s'agit d'un système paradoxal, totalement artificiel* », affirme David Cayla, professeur à l'Université d'Angers. En un an, calculé par la CRE sur la base de trois tiers

inégaux (production, transport, taxe), le tarif régulé de l'électricité a augmenté pour l'instant de seulement 2 % pour les ménages.



Écouter aussi | [Pourquoi les prix de l'énergie flambent-ils ?](#)

Pour le début de 2022, le gouvernement entend circonscrire la prochaine hausse à « + 4 % » par une mesure fiscale, là où Barbara Pompili s'attendait déjà, en octobre, à un bond d'environ 12 %. Le tarif régulé du gaz, appelé à disparaître en juillet 2023, aurait dû bondir de 46,5 % en moyenne (hors taxe) en décembre par rapport à octobre... si le gouvernement ne l'avait pas bloqué jusqu'en juin 2022.

Adrien Pécout

Services

Le Monde Mémorable

Apprenez. comprenez. mémorisez
LEÇON DU JOUR

Truman Capote : le "roman-vérité"

Testez gratuitement

CODES PROMOS

avec Global Savings Group

Code Promo Adidas



Code Promo Norauto



Code Promo PMU



Code Promo Amazon



Code Promo Conforama



Code Promo Sephora



Code Promo ASOS



Tous les code promos